

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2021

Etaient présents :

M. Jean-Luc FONTAINE, Maire ;

Mmes et MM. les Adjoints : BAGARD

MM. les Conseillers Municipaux : GROSJEAN – HUMBERT – RUHLMANN - SENE – SIMON – WEBER – BAUDINET
– LALLEMAND – DEVAUX - MEONI

Le(s) conseiller(s) ci-après avai(en)t délégué leur mandat à : DONDIN à BAGARD - ANTOINE à WEBER – NUSS à GROSJEAN

Etai(en)t absent(e)(s) excusé(e)(s) : -----

Etai(en)t absent(e)(s) : -----

Denis LALLEMAND a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

ADOPTION DU PRÉCÉDENT COMPTE RENDU DU 29/01/2021 : à l'unanimité

CRÉATION D'APPARTEMENTS DESTINÉS AUX SÉNIORS : DEMANDE DE SUBVENTION ET PRÊT AUPRES DE LA CARSAT

Le Maire rappelle le projet communal de réhabilitation de l'ancien Hôtel Restaurant « Le Lion d'Or ». Il précise qu'il a rencontré un agent de la CARSAT ainsi qu'une ergothérapeute et une visite a eu lieu sur le site.

La prévention de la perte d'autonomie et l'accompagnement des effets du vieillissement des personnes retraitées, socialement fragilisées, sont des enjeux majeurs de la politique sociale de l'Assurance Retraite.

Il semble que le projet d'un habitat regroupé pour séniors autonomes soit éligible à un prêt à taux 0 ainsi qu'une subvention pour la réalisation de 2 éléments d'accessibilité et de mobilité dans les appartements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

SOLLICITE une demande de subvention auprès de la CARSAT pour la pose de 2 éléments d'accessibilité et de mobilité pour un montant HT de 36 000 €

SOLLICITE un prêt à taux 0 auprès de la CARSAT d'un montant de 600 000 €

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ces aides

TRAVAUX RUES DE LA GARE ET LIBÉRATION : signature du marché de maîtrise d'œuvre

Le Maire passe la parole à Bertrand BAGARD, adjoint aux travaux en charge du dossier.

Mr BAGARD rappelle la délibération n° 7.10.01-2021 du 29 janvier 2021 validant les travaux de sécurisation de la rue de la Gare et rue de la Libération.

Le maître d'œuvre bureau d'études MP21-CONSEIL a été retenu et propose son marché de maîtrise d'œuvre qui correspond bien aux montants de la délibération précitée.

Ce document contractuel est une pièce nécessaire au marché de travaux ainsi qu'en pièce justificative pour le paiement des honoraires par le Trésor Public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

VALIDE le marché de maîtrise d'œuvre tel qu'il est présenté par MP21-CONSEIL

AUTORISE le Maire à signer ce document

DROITS DE PRÉEMPTION

Le Maire présente au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner de Maître Maud BERNARD, Notaire à NANCY - 83 rue Saint Georges, concernant un immeuble et terrain sis sur la commune cadastrés :

AC 37 – 20 rue Pasteur pour une superficie totale de 9 a 85 ca

AC 36 –rue Pasteur pour une superficie totale de 5 a 12 ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

N'EXERCERA pas son droit de préemption pour ces immeubles

Le Maire présente au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner de Maître Dominique BRAVETTI, Notaires à VANDOEUVRE-LES-NANCY – 9 Square de Liège, concernant un immeuble sis sur la commune cadastré :

AD 225 – 18 rue Sous les Vignes pour une superficie totale de 4 a 12 ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

N'EXERCERA pas son droit de préemption pour cet immeuble

REMBOURSEMENT ACHAT FAIT PAR UN ELU

Le Maire propose de rembourser à Bertrand BAGARD, adjoint aux travaux la somme de **93.72 €** en paiement de courroies achetées chez EFRAPO pour la réparation de la ventilation du groupe scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à procéder à ce remboursement

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CDG 54 IN-PACTGL : dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

Le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'une convention de partenariat avec le CDG 54 IN-PACT pour la mise en place d'une procédure dédiée au recueil des signalements d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes destinée à tous les agents de la Commune indépendamment de leur statut (contractuels, fonctionnaires, stagiaire....)

L'agent peut être victime ou témoin d'un comportement inapproprié.

L'adhésion à ce dispositif est fixée à 30 €.

Après analyse du signalement et selon les étapes (poursuite de l'entretien psychologique, enquête administrative, accompagnement au montage d'un dossier...), un devis d'accompagnement sera établi selon les tarifs évoqués dans la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE le dispositif de signalement proposé par le CDG 54

AUTORISE le Maire à signer la convention telle qu'elle est présentée

CHARGE le Maire de communiquer à chaque agent ce nouveau dispositif

PARTICIPATION AU PROJET ADOLESCENCE MUTUALISÉ – Année 2021

Sept communes de Moselle et Madon s'associent afin de conduire un projet d'animation mutualisé à destination des adolescents de leurs communes. Elles ont décidé de mutualiser leurs moyens en embauchant cinq animateurs en commun.

Au moyen d'un projet éducatif partagé, les cinq animateurs conduisent au quotidien et tout au long de l'année, au sein de chacune des communes, un travail de rue pour aller à la rencontre des jeunes, conduisent des projets (manifestations, séjours, chantiers...), des activités régulières, des accueils jeunes, des accompagnements individuels et collectifs destinés à rendre les jeunes acteurs de leurs loisirs et acteurs citoyens de leur territoire.

Les animateurs (animateurs sportifs, culturels, éducateur spécialisé...) sont embauchés en Contrat à Durée Déterminée pour une durée d'un an renouvelable, par le Centre Intercommunal d'Action Sociale Moselle et Madon, et mis à disposition des communes en contrepartie d'une participation financière de celles-ci.

L'action globale est pilotée par le groupe élus référents jeunesse du CIAS Moselle et Madon, garant du projet éducatif global. Parallèlement, au sein de chaque commune, un comité de pilotage composé d'élus et d'associations locales, définit les orientations de travail à l'échelle de leur commune. Ils sont accompagnés sur le plan technique par le directeur adjoint du CIAS Moselle et Madon.

Une convention signée entre chacune des communes et le CIAS Moselle et Madon fixe les modalités de ce partenariat et les rôles et participations de chacun.

Il est proposé aux communes concernées de délibérer à partir du modèle ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (*1 abstention : V. MEONI*)

APPROUVE la participation de la commune de **Xeuilley** au projet adolescence mutualisé,

APPROUVE la participation financière de la commune au financement de ces postes d'animateurs et des actions qu'ils conduiront pour un montant de **4 567 euros** au titre de **l'année 2021** (somme maximale qui sera facturée à la commune une fois que les subventions afférentes au projet seront notifiées au CIAS Moselle et Madon),

APPROUVE la participation de l' élu référent jeunesse de la commune au comité de pilotage du projet,

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

- Vitre fenêtre GS HS : l'entreprise n'est pas en mesure d'établir un devis
- Cabane à pizzas
- Etude pour la mise en place d'une police municipale mutualisée
- Point sur la vaccination

Conseil municipal clôturé à 19 h 15
Le secrétaire de séance,
Denis LALLEMAND

